

Image not found or type unknown



Un divorce peut-il être prononcé si refus de présentation au juge

Par **pandem**, le **22/03/2016** à **19:22**

bonjour,

nous sommes séparés depuis 6 ans (domiciles, compte bancaires, etc...) pas d'enfants, ni de biens en commun, mariés sous contrat séparation de biens. maintenant je souhaite divorcer, ma femme (puisque'elle est toujours ma femme juridiquement) accepte de signer tous les documents nécessaires mais refuse de se déplacer devant le juge donc de répondre à toute convocation. y-a-t-il une solution?

merci de votre réponse